**Présidence de la République**

 *A. Abecassis + SCP*

Paris, le 17 juillet 2015

**N O T E**

**A L’ATTENTION DE**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**----**

**S/C de MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL**

***OBJET : Prime transitoire de solidarité***

Depuis l’annonce d’une prime prenant le relai de l’AER, plus de 200 Français vous ont écrit pour vous interroger (et le plus souvent s’impatienter) sur la mise en œuvre de cette mesure. Tous ces courriers ont reçu une réponse d’attente à la signature d’I. Sima.

Le décret instituant cette prime est paru hier au Journal Officiel.

**Vous pourriez réécrire aux Français qui vous ont personnellement interpellé pour leur annoncer la mise en œuvre de cette promesse**.

Le cas échéant, vous trouverez ci-joint un projet de réponse-type.

A noter que la nouvelle prime est plafonnée à 300€ alors que l’AER pouvait atteindre 1 000€ : certains correspondants pourraient vous répondre que le compte n’y est pas. Mais la marque d’attention du Président de la République leur répondant personnellement sur un dispositif qui les concerne pourrait couvrir ce risque. Si vous ne souhaitez cependant pas signer, un nouveau courrier d’I. Sima pourrait leur être adressé.

 Le SCP Adrien ABECASSIS

Madame / Monsieur,

Vous m’aviez écrit personnellement pour m’interroger sur la mise en œuvre de l’aide que j’avais annoncée en direction des Français ayant atteint 60 ans et disposant de toutes leurs annuités de retraite mais ne pouvant pas encore bénéficier de leur pension.

Des réformes précédentes avaient eu pour effet de modifier ces règles, créant pour certains de nos compatriotes de grandes difficultés. J’ai souhaité apporter une réponse à cette injustice, au nom de l’exigence de solidarité que la société doit à ceux qui ont travaillé toute leur vie.

La compensation que j’avais voulue est désormais entrée en vigueur, avec effet rétroactif au 1er juin dernier, sous forme d’une nouvelle prime transitoire de solidarité de 300 € qui s’ajoutera à l’Allocation Spécifique de Solidarité ou au Revenu de Solidarité Active.

Je vous encourage donc à vous rapprocher des services de votre agence de Pôle emploi pour vérifier votre situation au regard de ce nouveau dispositif.